

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER) - Jean-Max BOYER	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- Philippe NAILLET	lien de parenté	ADRIE	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégué(e)s / ville		
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- David BELDA	délégué / département		
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
(5) Vincent BÈGUE (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033
- Jean-François HOAREAU			et 21/7-034
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

OBJET **Politique sociale en faveur des familles dionysiennes**
Signature de la Convention territoriale globale (CTG) entre la Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Réunion

Ce rapport a pour objet la signature de la Convention territoriale globale (CTG), convention de partenariat qui lie la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Ville de Saint-Denis de 2021 à 2025.

La Convention territoriale globale est une démarche fondée sur le partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et services mis en place pour les dionysiens. Ces actions sont définies d'après un diagnostic partagé des besoins réalisés en concertation avec les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs.

La CTG couvre les champs :

- de la petite enfance,
- de l'enfance/ jeunesse,
- du soutien à la parentalité,
- de l'animation de la vie sociale,
- de l'accès aux droits et aux services,
- du logement/ cadre de vie,
- de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle arrête l'ensemble des actions que les parties investissent ou/et souhaitent investir conjointement afin d'améliorer l'impact des politiques publiques précitées et aboutir à un projet stratégique globale.

La signature de la Convention territoriale globale devient obligatoire à compter de 2021 pour percevoir les financements de la Caisse d'allocations familiales. À ce jour, la Ville bénéficie de financement dans le cadre de la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS), des classes passerelles, de l'offre Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'Accueils Collectifs des Mineurs (ACM) et du Centre Social. La CTG englobera progressivement le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), à échéance de celui-ci. Il fera l'objet d'un avenant Enfance/Jeunesse en juin 2022.

Suite au diagnostic sociodémographique et à la concertation qui a suivi (8 réunions thématiques avec près de 150 participants et 3 réunions avec les partenaires institutionnelles) ont été dégagés :

- 5 enjeux partagés par la Ville et la CAF
 - Co-organiser les offres de services notamment Enfance - Jeunesse - Famille dans un esprit d'équité et de coordination territoriales, en hyper proximité.
 - S'appuyer sur les associations, forces vives des territoires.
 - Organiser la montée en compétences ainsi que l'optimisation des ressources humaines et de l'offre de services sur le territoire.
 - Mieux cibler les publics fragiles et la jeunesse pour mieux répondre à leurs besoins.
 - Promouvoir l'offre de service à l'appui d'une communication dynamique multi-supports dans un esprit d'aller vers et garantir ainsi un meilleur accès pour tous aux droits et aux services

- 3 objectifs stratégiques partagés

- Améliorer l'accès aux droits, aux services et aux dispositifs de prévention notamment des familles les plus défavorisées et des jeunes pour garantir l'égalité des chances.
- Soutenir la fonction parentale pour favoriser un meilleur épanouissement de l'enfant.
- Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des familles pour contribuer à leur autonomie.

Ainsi, ce sont environ une cinquantaine d'actions du projet municipal - Ville Ambitieuse, Fraternelle, Citoyenne et d'Hyperproximité - qui sont soumises au cofinancement de la Caisse d'Allocations familiales (École du Bonheur, parcours jeunesse, centres sociaux, consolidation des places en crèche, actions d'intégration et de lutte contre les discriminations, actions de prévention des violences intrafamiliales, actions d'accès au droit au tourisme social et à l'insertion professionnelle, politiques pour les seniors et pour l'habitat indigne...).

Le plan d'action

Accès aux droits et aux services Types d'actions éligibles à la CTG de Saint-Denis
1. Soutenir les espaces de médiation numérique implantés dans la Ville et encourager à l'utilisation du numérique en autonomie dans les foyers <ul style="list-style-type: none"> • Diverses formations de la CAF • Autres : local, co-financement, ... • Ordinateurs solidaires (équipement des familles défavorisées en ordinateurs reconditionnés)
2. Implanter un point-relais de la Caf en centre-ville pour accompagner les familles en situation d'illectronisme
3. Faciliter la pratique sportive : aide au paiement de la licence sportive
4. Déployer la <i>Maison sport-santé</i> (centre de ressources et d'activités physiques sur ordonnance, ...)
5. Enrayer et prévenir des formes d'exclusion extrêmes <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le Pôle Intégration de la Ville (accueil, accompagnement, interprète, aide à l'insertion, ... des personnes primo-arrivantes et des citoyens français en difficulté d'expression) • Accompagnement personnes sans domicile fixe • Repérage puis accompagnement des publics dits invisibles
6. Mettre en œuvre une expérimentation pour un accompagnement social au parcours de la personne suite à une séparation ou à une naissance
7. Veiller à l'accès aux offres de service par les personnes porteuses de handicap
8. Déployer une nouvelle épicerie sociale à La Montagne
9. Consolider le Point Conseil Budget du Chaudron

Petite-enfance Types d'actions éligibles à la CTG de Saint-Denis
10. Poursuivre la structuration de l'offre de services en faveur de la petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> - optimisation des places, - harmonisation des conditions de financement, - amélioration de la gestion des EAJE avec notamment la certification des directeurs de crèches, - encouragements aux projets atypiques ...
11. Créer ou renouveler des places en EAJE : (2 babybus, 24 places ; Case Marmailles au Moufia, 60 places ; Création du Pôle petite Enfance du Chaudron (mutation du Laep, projet RUCH, ...) 133 places ; création de 2 crèches d'entreprise)
12. Consolider le Relais de la Petite Enfance (ex RAM) avec la mobilisation au minimum d'1 ETP

Accompagnement à la parentalité Types d'actions éligibles à la CTG de Saint-Denis
13. Poursuivre l'intervention de la Caf avec son appel à projet (CLAS) et arbitrage de financement de la Ville
14. Accompagner des associations sur les dispositifs de la Caf en faveur de la parentalité et arbitrage de financement de la Ville
15. Mettre en œuvre le programme Zarbouton : formation d'animateurs du CAP et de la SPL-OPÉ pour une intervention auprès de parents d'enfants de 6-11 ans et déploiement sur l'ensemble de Saint-Denis.
16. Consolider le développement des classes passerelles : 1 nouvelle par an (+ 4 sur la durée de la CTG)
17. Encourager les séjours vacances notamment avec l'utilisation du centre Jacques Teissier
18. Organiser et animer des ateliers de la Caf « <i>Rester parent après la séparation</i> »

Enfance et jeunesse
Types d'actions éligibles à la CTG

19. Consolider et améliorer l'attractivité de l'accueil périscolaire :
20. Consolider et améliorer l'attractivité des activités extrascolaires *Petites et grandes vacances* des 3-11 ans
21. Consolider et améliorer l'attractivité des activités extrascolaires *Petites et grandes vacances* des 12-17 ans dont les OVVV, VIP, PS Jeunes
22. Prendre en considération les propositions issues du *Conseil des enfants*, du *Conseil des jeunes dionysiens* et du *Conseil dionysien de la vie étudiante*
23. Redonner au bénévolat ses lettres de noblesse avec le *PASS animation*
24. Animer les quartiers en organisant des actions *Jeunesse en leg*, divers évènementiels permettant la rencontre entre la jeunesse et les partenaires associatifs, les acteurs économiques et publics, ... organisés avec et pour les jeunes
25. Encourager à l'ouverture sur le monde : Bourse de voyage pour les 6-30 ans pour concrétiser des projets culturels, sportifs, d'insertion, pédagogiques, linguistiques, économiques ou d'insertion à travers le monde
26. Favoriser l'apprentissage d'un instrument de musique par les enfants des Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), action *Caf, Demos*
27. Soutenir les actions de préventions et de médiations sur les questions de délinquance, de santé, d'addictions, de sexualité, de violences intrafamiliales, ... en lien avec le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
28. Garantir un accès de chaque enfant à une alimentation saine dans le cadre de la restauration scolaire avec le soutien de PARS
29. Accompagner et éduquer les enfants pour qu'ils adoptent des comportements alimentaires sains et une activité physique tout en renforçant le lien social, mettre en œuvre l'action *Kultiv nout santé*
30. Sensibiliser les familles aux dangers du numérique et les accompagner dans une démarche préventive ou corrective
31. Créer un réseau intergénérationnel pour impliquer notamment les jeunes afin qu'ils accompagnent les plus anciens dans l'accès au numériques et réduire ainsi les isolements des uns et des autres
32. Dynamiser et accompagner la mise en œuvre d'actions mobilisant la *PS jeune*, dans un premier temps avec les projets de JB4, de la SLP-OPÉ et de la FEDEP, puis étude d'autres demandes dans une approche transversale.

Amélioration du cadre de vie
Types d'actions éligibles à la CTG

33. Contribuer à l'accès à la propriété des familles défavorisées : accompagnement aux transferts de propriétés des logements sociaux de la Ville après une remise aux normes préalable
34. Mettre en œuvre des actions collectives de réhabilitation de logements (apprentissage du bricolage, de la peinture, de la plomberie, ...) assorties éventuellement d'un travail sur le budget familial
35. Accompagner des propriétaires à l'amélioration légère de leur résidence principale avec la promotion des dispositifs existants et l'assistance à la réalisation des dossiers de demande d'aide
36. Soutenir les démarches d'auto-réhabilitation y compris celles des familles sans titre de propriété, avec un accompagnement social
37. Mettre en œuvre des programmes d'amélioration du cadre de vie
- plan partenarial de sauvegarde de La Chaumière
 - accompagnement social rapproché des locataires de la SHLMR et de la SIDR à Vauban-Ruisseau
 - projet RUCH (Réhabilitation urbaine du Chaudron)
 - divers projets petits et grands issus de démarches citoyennes en hyper proximité

Animation de la vie sociale Types d'actions éligibles à la CTG de Saint-Denis
38. Poursuivre le soutien financier des deux centres sociaux existants et créer au moins trois autres centres sociaux (Moufia, Chaudron, Sainte-Clotilde) qui trouveront des relais dans un réseau d'EVS
39. Créer à titre expérimental un fonds de la Caf dédié aux QPV de Saint-Denis afin d'améliorer les synergies dans les 7 thématiques de la Ctg dans les QPV
40. Élaborer puis mettre en œuvre un programme de rénovation des locaux municipaux pouvant être utilisés pour les actions de la Ctg, particulièrement des actions AVS. <i>Les travaux devront servir de supports d'action d'insertion en lien avec la thématique Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.</i>
41. Mettre en œuvre le plan de sauvegarde de La Chaumière avec l'installation d'un chef de projet 42. Création d'un FJT

Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle Types d'actions éligibles à la CTG de Saint-Denis
43. Créer de manière partenariale les contours d'une instance de coordination de l'insertion sociale 44. Définir de manière partenariale les contours d'une instance de coordination sur les impayés de loyer
45. Réduire les freins périphériques à l'emploi dont le <i>PASS permis de conduire</i> 46. Créer <i>100 jobs étudiants</i> et <i>100 stages pour les jeunes</i> avec un quota d'accueil pour la Caf 47. Faciliter la mise en œuvre des actions d'insertion en faveur des BRSA avec des partenaires de confiance 48. Mettre en œuvre des <i>forums Insertion</i> dans plusieurs quartiers, en hyper proximité, avec un partenariat élargi pour faciliter <i>l'aller vers les publics empêchés</i>
49. Faciliter l'accès des personnes en parcours d'insertion aux EAJE notamment avec le label AVIP
50. Développer des actions innovantes d'insertion ciblées pour les jeunes et les familles monoparentales 51. Soutenir <i>l'aller vers</i> avec des actions mobiles en faveur de l'insertion sociale et professionnelle

Concernant les modalités de pilotage stratégique et opérationnel et de suivi de la CTG :

Un comité de pilotage, coprésidé par la CAF et la Commune qui prendra en compte l'ensemble des problématiques du territoire (décisionnel)

Son rôle consistera à :

- valider les axes stratégiques et les projets ainsi que les programmations annuelles,
- veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire communal,
- s'assurer de la réalisation de l'évaluation intermédiaire et finale et la valider.

Sa fréquence : il se réunira 2 fois par an.

Un comité technique (opérationnel)

Le comité technique pourra être décliné en comités thématiques ou groupes de travail en fonction des axes prioritaires retenus par le Comité de pilotage

Son rôle consistera à :

- réaliser et actualiser le diagnostic de territoire,
- veiller à la mise en œuvre des projets, les suivre et les évaluer (en continu selon les indicateurs de suivi et d'évaluation retenus dans les fiches actions),
- faciliter le partage d'expériences et de connaissances et la coopération entre gestionnaires,
- Préparer les travaux du comité de pilotage.

Sa fréquence : chaque comité technique thématique se réunira *a minima* une fois par semestre et selon les besoins.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) :

1° à engager la convention de partenariat entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Réunion,

2° à signer tous les actes afférents à la démarche de la Convention territoriale globale (CTG).

OBJET **Politique sociale en faveur des familles dionysiennes**
Signature de la Convention territoriale globale (CTG) entre la Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Réunion

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Brigitte ADAME - 2ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne », « Ville Fraternelle » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Réunion.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes afférents à la démarche de la Convention territoriale globale (CTG).